

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 17
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt trois

Le : 18 Décembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 8/12/2023

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – DOMINIQUE DECUPPER – VALERIE DELBOS GREGOIRE – LOÏC HERVOCHE – ORLANE LIRIA – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI – AUDREY MORET – PAOLA NERIA – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – GHISLAINE VICO

ABSENTS : MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME NERIA

PROCURATIONS :

M. DECUPPER AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A MM. DE SERMET

Monsieur Jérémie BANOS a été élu secrétaire,

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision de recrutement de Madame Charlène CAZAU sur le poste de Directrice Générale des Services à compter du 1^{er} janvier 2024. En raison de l'incompatibilité avec son mandat de Conseillère Municipale et sa fonction de 4^{ème} Adjointe au Maire, Madame Cazau a présenté la démission de sa fonction d'adjointe et de son mandat le 5 décembre 2023 à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne qui l'a accepté en date du 7 décembre 2023.

Conformément aux articles L2122-14 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de se réunir dans les 15 jours qui suivent pour statuer sur le remplacement, ou non, du poste d'adjoint au Maire laissé vacant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

OBJET
**Démission d'un
Adjoint :
Modification du
tableau du Conseil
Municipal**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 fixant le nombre d'adjoint à six (6), et portant élection de Madame Charlène Cazau en tant que 4 ème adjointe,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2020 fixant le nombre d'adjoint à cinq (5),

Considérant la réorganisation souhaitée au sein du bureau municipal,

Considérant que les missions exercées par Madame Charlène Cazau ne seront pas réattribuées,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour et 1 abstention,

Décide :

- la suppression du 4 ème poste d'adjoint laissé vacant par la démission de Madame Charlène Cazau,

- de fixer ainsi le nombre d'adjoint à quatre (4),

- de préciser que l'adjoint suivant remonte d'un cran, devenant ainsi 4 ème adjoint au tableau du Conseil Municipal.

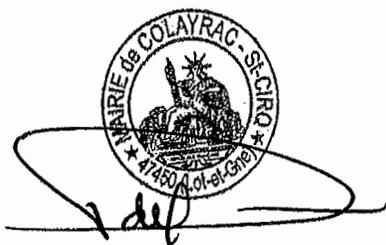
Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 18 décembre 2023
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS



ARRONDISSEMENT

COLAYRAC-SAINT CIRQ

AGEN

Effectif légal du conseil municipal

22

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	DE SERMET Pascal	05/03/1958	25/05/2020	23
Premier adjoint	M.	DULIN Claude	18/07/1948	25/05/2020	20
Deuxième adjoint	Mme	THEPAUT Annie	21/11/1955	25/05/2020	20
Troisième adjoint	M.	BAUVY Michel	09/03/1950	25/05/2020	20
Quatrième adjoint	M.	DUJARDIN Frédéric	26/07/1959	25/05/2020	20
Conseiller Municipal	M.	ROUDET Raoul	14/09/1951	15/03/2020	594
Conseiller Municipal	M.	VANZEMBERG Jean-Marie	28/10/1953	15/03/2020	594
Conseiller Municipal	M.	ANTONIOLI Jean-Pierre	04/11/1962	15/03/2020	594
Conseiller Municipal	Mme	MICHALSKI Michèle	01/01/1964	15/03/2020	594
Conseiller Municipal	M.	DECUPPER Dominique	06/10/1965	15/03/2020	594
Conseiller Municipal	M.	BALDAN Gilles	26/06/1967	15/03/2020	594
Conseiller Municipal	Mme	VICO Ghislaine	18/02/1968	15/03/2020	594
Conseiller Municipal	Mme	ANZELIN Nathalie	28/02/1968	15/03/2020	594
Conseiller Municipal	Mme	LIRIA Orlane	18/10/1970	15/03/2020	594
Conseiller Municipal	Mme	CAMINADE Magalie	08/03/1974	15/03/2020	594
Conseiller Municipal	Mme	NERIA Paola	07/03/1979	15/03/2020	594
Conseiller Municipal	Mme	DELBOS-GREGOIRE Valérie	14/04/1979	15/03/2020	594
Conseiller Municipal	M.	HERVOCHE Loïc	13/11/1981	15/03/2020	594
Conseiller Municipal	Mme	MORET Audrey	14/07/1982	15/03/2020	594
Conseiller Municipal	Mme	MAZZACATO Marine	09/08/1986	15/03/2020	594
Conseiller Municipal	M.	AURICES Benoît	01/07/1988	15/03/2020	594
Conseiller Municipal	M.	BANOS Jérémy	29/04/1993	15/03/2020	594

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,



¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

